Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20261104-DE_2026_068-DE

LA BOUSSAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Le 4 novembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Mairie sous la présidence de Christine FAUVEL, suivant convocation transmise le 28 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : FAUVEL Christine, VIGOUR David, BOULMER Daniel, MÉNARD-CORVAISIER Magali, LOIZEAU Cyrille, LAYER Martine, RABOURT Jean-Luc, RICHEUX Nadège, MARTIN Monique, BLANCHET David, LEMENANT Fanny, CHAPDELAINE Jérôme, MOULIN Pascaline
Excusé ayant donné procuration : NOEL David à CHAPDELAINE Jérôme
Excusé sans procuration : VITASSE Marie-Frédérique

Secrétaire de séance : MÉNARD-CORVAISIER Magali

2026-068 - Rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L5211-39 ;

CONSIDERANT que les communes membres de la Communauté de communes, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, doivent prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal de

- DE PRENDRE ACTE de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel.

Le Conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré le 4 novembre 2026

La présidence de séance,
Christine FAUVEL

La secretaire de séance,
Magali MÉNARD-CORVAISIER

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20261104-DE_2026_068-DE